



Code vestimentaire des élèves 2021 - 2022

Je respecte le code vestimentaire en tout temps.

Je porte les vêtements de la collection en tout temps (polo, chemise, veste et coton ouaté).

Je porte des pantalons ou des bermudas unis, (de la collection ou non), de couleur bleu marine, beige ou noire. Les pantalons troués ou de type jeans, legging et coton ouaté ne sont pas autorisés.

Je porte la jupe de la collection d'une longueur décente (mi-cuisse). Je peux l'agencer à des bas ou des collants unis, aux couleurs de la collection.

Je porte un chandail noir ou blanc uni, sans capuchon, sous le polo ou la chemise de la collection.

Je porte des chaussures de ville, des espadrilles, des bottes d'intérieur ou des sandales de ville.

Je porte des accessoires non reliés à la drogue, à la violence, au sexisme et sans symbole à caractère sexuel.

Ma casquette, ma tuque, mon chapeau ou mon capuchon est toléré seulement lorsque j'entre dans l'école ou j'en sors.

Lors des cours d'éducation physique, je porte un chandail de sport identifié par un logo de l'école ainsi qu'un pantalon court ou un pantalon long (de type entraînement, coton ouaté ou legging) de couleur bleu marine ou noire.

Les chandails des équipes sportives interscolaires, des concentrations et du gouvernement étudiant aux couleurs de la garde-robe scolaire et ayant le logo de l'école peuvent être portés une fois par semaine, le vendredi.

*Adopté au Conseil d'établissement le 15 juin 2021**

CODE VESTIMENTAIRE 2.0



Partout dans l'école

Polo
Noir
Marine
Rouge
Blanc



Chandail uniformément
BLANC ou NOIR

En dessous



Chemise
blanche ou
bleue



Chandail des
équipes sportives



Pantalon ou bermuda

Beige, Marine ou Noir



Kilt ou Jupe



Veste ou Kangourou



Soulier fermé
Sandale de ville
Botte d'intérieur



En gymnase

Chandail de sport identifié aux
logos de l'école



Bermuda
marine



Legging
Noir/marine



Coton ouaté
Noir/marine



Pantalon
d'entraînement



Espadrilles

